

Communiqué de presse



12 décembre 2018

La Mission Locale Drôme des Collines-Royans-Vercors et les agences d'emploi s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes

Pour permettre aux jeunes un accès plus facile à l'emploi, la Mission Locale Drome des Collines-Royans-Vercors et 9 agences d'emploi ont signé des conventions de partenariat le 12 décembre 2018 destinées à accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel. Ces conventions sont la déclinaison locale de l'accord-cadre national signé le 21 mars 2018 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, le FAF.TT (Fonds d'assurance formation du travail temporaire) et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin d'être au plus près des besoins des jeunes.

CHIFFRES CLÉS MISSION LOCALE DROME DES COLLINES-ROYANS-VERCORS

- Plus de 2600 jeunes accompagnés en 2017
- 830 missions intérimaires réalisées par les jeunes inscrits à la Mission Locale en 2018, contre 617 en 2017, soit une augmentation de 34 %

CHIFFRES CLÉS DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- plus de 75 000 salariés intérimaires en équivalent temps plein, soit 13,7 % de l'emploi intérimaire en France
- 980 agences d'emploi sur le territoire
- l'évolution de l'emploi intérimaire est de -0,4 % en octobre 2018 par rapport à octobre 2017
- 14 300 recrutements réalisés en 2017 pour le compte d'entreprises clientes

ACCOMPAGNER LES JEUNES DU TERRITOIRE DRÔME DES COLLINES-ROYANS-VERCORS A ACCEDER A L'EMPLOI

- La Mission Locale intervient sur un territoire composé de 110 communes, pour une population totale de 176 216 habitants.
- Fin 2017, le taux de chômage des moins de 25 ans sur notre territoire était de 15%.
- Objectif du partenariat : favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, leur permettre de découvrir de nouveaux métiers, de rencontrer de potentiels employeurs, d'accéder à une première expérience professionnelle grâce aux missions d'intérim.
- Combiner les missions d'intérim, la formation si besoin et un accompagnement renforcé.

DES AIDES CONCRETES POUR S'INSERER DURABLEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Les solutions apportées par le FASTT : des services de location de véhicules, des garanties d'accès au logement, des solutions de garde d'enfants, des solutions budgétaires pour un achat, des services de santé.
- Démarche lancée en 2014 par un accord national renouvelé le 21 mars 2018 et décliné par le FAF.TT.
- L'engagement des agences d'emploi :
 - Faciliter le rapprochement entre les jeunes et les entreprises du bassin d'emploi concerné.
 - Identifier et partager les prérequis (Compétences comportementales, techniques...) attendus sur les postes de travail à pourvoir.
 - Participer aux forums emplois, journées portes ouvertes, organisés par les prescripteurs.
 - Proposer aux jeunes répondant aux prérequis de l'agence d'emploi, une mission d'intérim (CTT, CDD, CDI et CDI intérimaire) en fonction des besoins des entreprises utilisatrices.
 - Mobiliser les services d'accompagnement socioprofessionnel du FASTT pour faciliter l'entrée en première mission (aide au logement, mobilité, garde d'enfant, santé) et assurer ainsi la continuité des parcours professionnels (avec l'appui du FAF.TT).
 - Assurer le suivi des jeunes en entreprise, informer les interlocuteurs de la Mission Locale des bilans de fin de mission et proposer si nécessaire une médiation avec le jeune.

« Depuis bientôt 35 ans, notre Mission locale accompagne au quotidien les jeunes de 16 à 25 ans de notre territoire dans leur parcours d'insertion professionnelles et sociale. En 2017 plus de 2600 jeunes ont été ainsi accompagnés par nos équipes et plus d'un million par les 450 Mission Locales de France qui constituent le 1^{er} réseau national d'insertion des jeunes. Nous avons développé au fil des années un mode d'intervention global à leur service en nous appuyant sur un ensemble de leviers favorisant leur accès à l'emploi. Le travail temporaire et le partenariat avec les agences d'emploi constituent un de ces leviers », explique **Pierre Caty**, Président de la Mission Locale Drôme des Collines Royans Vercors.

« Instrument de la flexisécurité, le travail temporaire est un creuset d'innovation sociale. Il constitue un vrai tremplin professionnel pour les jeunes les moins qualifiés. Notre rôle consiste à mobiliser les agences d'emploi pour aider les jeunes à gagner en qualifications et compétences pour, à terme, accéder plus facilement à un emploi durable », déclare **Philippe Giraud**, Président régional de Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes.

Adecco Romans
Artim Romans
Crit Valence
Manpower Romans
Proman Valence
Randstad Romans
Start People Romans
Synergie Romans
Work 2000 Chatte



Contacts presse

Mission Locale Romans

vernhes-chaudier@missionlocaleromans.com

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession.

8 260 agences d'emploi et 26 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

A propos de la Mission Locale Drome des collines-Royans-Vercors

La Mission Locale exerce une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans d'accéder à l'emploi durable en surmontant les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Ses principales missions sont d'informer, orienter et accompagner chaque jeune en construisant avec eux un parcours personnalisé vers l'emploi.

En 2017, plus de 6300 jeunes en contacts, 2644 ont bénéficié d'un accompagnement et 738 jeunes ont pu accéder à un emploi.

La Mission Locale propose et décline une offre de services en direction des jeunes, des entreprises et des collectivités territoriales, elle s'engage et contribue au quotidien au développement de partenariats multiples en faveur de la réussite des jeunes. www.missionlocaleromans.com

A propos du FASTT

Le FASTT conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Association Loi 1901 créée en 1992, le FASTT est financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (Prism'emploi, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO). En 2016, le FASTT a : répondu à plus de 290 000 demandes d'information (+8,2%) ; délivré plus de 80 000 prestations de services différentes et mobilisé 16,6 millions d'euros de prestations aux intérimaires. www.fastt.org

A propos du FAF.TT

Le FAF.TT : accélérateur d'emploi sur les territoires. Le FAF.TT est l'organisme référent* en matière d'emploi et de formation professionnelle de la branche du travail temporaire. Il accompagne les agences d'emploi (8152 en France), les salariés du secteur de l'intérim (596 334 ETP), et les publics éloignés de l'emploi dans leurs projets et répond au plus près de leurs besoins tout en tenant compte du tissu économique des territoires. Le FAF.TT joue également un rôle de pivot entre les agences d'emploi et les différents acteurs emploi/formation facilitant ainsi les échanges et permettant au travail temporaire de se positionner comme un acteur dynamique en faveur de l'emploi. www.fafft.fr